

## LA CARTE D'IDENTITÉ - UNE NOUVELLE PROCÉDURE

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017, de nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité sont entrées en vigueur dans le département de la Vendée.

Jusqu'à cette date il suffisait de se rendre dans sa mairie pour obtenir sa carte d'identité. Aujourd'hui, seuls les établissements équipés de stations biométriques peuvent enregistrer les demandes.

En France, 2 100 communes se trouvent autorisées à délivrer nos papiers d'identité contre 36 000 auparavant. C'est pourquoi la prise de rendez-vous est devenue parfois nécessaire avant de vous rendre en mairie. Les mairies les plus proches de Jard sur Mer équipées de ces stations sont, celle de Moutiers les Mauxfaits et celle des Sables d'Olonne.

Pour gagner du temps, la pré-demande en ligne est possible. Elle a été mise en place afin de faciliter les démarches. Pour cela, connectez-vous sur : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr> et laissez-vous guider (vous aurez le choix de la mairie).

Une fois la pré-demande en ligne réalisée, présentez-vous simplement au guichet (avec les pièces à fournir) où la prise d'empreinte sera faite.

## AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



La Loi du 11 Février 2005 prévoyait la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette accessibilité est prévue pour tous les types de handicaps : moteur, auditif, visuel... Tous les établissements n'étant pas aux normes à cette date ont fait l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée qui prévoit tous les travaux à réaliser sur les bâtiments publics pour 2020. Cet agenda représente un engagement de réalisation et de financement.

Ainsi la commune de Jard sur Mer a déjà rendu accessible quelques sanitaires publics et l'Office de tourisme en 2016. Pour 2017, cet agenda d'accessibilité prévoit la mise aux normes des postes de secours, du complexe sportif de tennis et les sanitaires de l'hôtel de ville. Ces travaux s'élèvent à 45 000 €.



Office de Tourisme

## CONCHETTE, BULLETIN MUNICIPAL, FESTIV'ÉTÉ, AFFICHES, FLYERS...

## NOS PUBLICATIONS AVEC DU PAPIER PEFC OU ECO-LABEL



Qu'est-ce que le PEFC ? C'est un acronyme anglais qui signifie « Programme pour la Reconnaissance des Certifications Forestières ». Il s'agit de promouvoir la gestion durable de la forêt.

Toutes nos publications, imprimées par notre imprimeur ou en interne sont de papier issu de forêts durablement gérées, labelisé PEFC ou Eco-Label (100% recyclé).



« Le papier est composé de sous-produits du bois, couplés à des papiers et cartons récupérés. Comme le rappelle le guide, l'utilisation de papier certifié PEFC apporte une réponse opérationnelle aux utilisateurs désireux de contribuer à : la gestion durable des forêts et la lutte contre la déforestation la limitation des déchets et au recyclage. » (source : [pefc-france.org](http://pefc-france.org))

Une quantité importante de papier est utilisée dans l'administration. La commune de Jard sur Mer utilise, depuis des années déjà, des fournitures recyclées ou labelisées pour la protection de l'environnement.

## DRAGAGE DU PORT &amp; RAVALEMENT DE LA CAPITAINE



Le dragage du port s'est réalisé dans le courant du mois d'avril par l'entreprise « Eco-Système de dragage ». Des travaux qui se sont déroulés 7 jours sur 7 pour plus de rapidité et d'efficacité à l'aide d'une drague aspiratrice.

L'ensemble du port a été entretenu en 4 semaines. Le chenal, l'entrée du port (au niveau du contre-épi), la souille de la capitainerie et celle de Morpoigne représentent un volume de 13 000 m<sup>3</sup> de vase qui a été dégagé.

En parallèle, la capitainerie a littéralement fait peau neuve ! L'entreprise Tessier a ravalé la façade de notre bâtiment. Tout le port est fin prêt pour le début de la saison estivale et vous accueillir pour les beaux jours qui arrivent !

9<sup>ÈME</sup> JOURNÉE DES ÉCRIVAINS

C'est maintenant un rendez-vous bien ancré à Jard sur Mer ! Le **lundi 1<sup>er</sup> mai** se déroule la 9<sup>ème</sup> journée des écrivains.

Une centaine d'auteurs seront présents de **10h à 19h sur le Port de Plaisance**. Une belle occasion pour venir découvrir le monde de l'écriture, échanger avec ces écrivains et repartir avec quelques livres dédicacés !

## JOURNÉE PLANTS ET BULBES !



**Vendredi 9 juin**, réservez votre après-midi pour (re)découvrir le service des Espaces Verts de la commune à l'occasion de la journée « Plants & Bulbes ».

Ayez la main verte grâce à cette demi-journée portes-ouvertes qui vous permettra de cueillir quelques conseils en jardinage à refaire chez vous en échangeant vos astuces avec les agents municipaux.

## 24 JUIN : FÊTE DE LA MUSIQUE &amp; FEU DE LA SAINT JEAN

Comme l'an dernier, la Fête de la Musique et le Feu de la Saint Jean se feront de concert le **samedi 24 juin**. Les groupes de musique se succéderont à partir de 17h jusqu'au bal populaire à 22h30 accompagné du feu de la Saint Jean. Vous découvrirez Jard Jazz, La Band'à Marans, les 3 z'accords et Pacolédziles (percussions).

Date du prochain Conseil Municipal :  
Les réunions de conseil sont ouvertes à tous, dans la salle du conseil de la mairie.  
**> Jeudi 29 Juin 2017 à 20H30**  
sous réserve de modification

Publication bimestrielle de la ville de JARD-sur-MER  
Place de l'Hôtel de Ville- BP 29 - 85520 Jard-sur-Mer  
tél 02 51 33 40 17 - fax: 02 51 33 91 00  
[www.ville-jardsurmer.fr](http://www.ville-jardsurmer.fr) - messagerie: [mairie@ville-jardsurmer.fr](mailto:mairie@ville-jardsurmer.fr)  
Directeur de la publication: Mireille Gréau  
Comité de rédaction: Alain Micheau, Pascale Béhin, Huguette Vanhaute, Noëlle Duclout, Thierry Benoeteau  
Réalisation : Pierre Gallot



## Le bulletin d'information de la Commune de Jard sur Mer



## LA PÊCHE À LA BERNIQUE : DU ROCHER À L'ASSIETTE !

De Morpoigne à Four à Chaux en passant par Madoreau, Légère ou Ragounite, la mer à marée basse découvre ses rochers. Une fois l'estran découvert, la pêche à pied peut commencer. Nous allons nous intéresser à un gastéropode solidement accroché à son rocher, la bernique, connue aussi sous le nom de patelle ou « chapeau chinois ».

Grâce à une sorte de ruban brun muni de petites dents, appelé radula, la bernique râpe les petites algues à la surface des roches. Elle se déplace lors de ses broutages mais revient toujours à son point de départ, où leur coquille peut user une rainure circulaire dans la roche, même lorsqu'elle est dure.



La bernique est très facile à pêcher puisqu'elle est visible à marée basse sur les roches, il faut cependant se munir d'un bon couteau. Sa chair est réputée assez coriace, notamment chez les spécimens les plus gros. Elle peut être consommée nature, hachée ou poêlée dans du beurre aillé ou persillé.

En Bretagne elle constituait le plat du pauvre, préparée au four avec une persillade et des pommes de terre. Aujourd'hui, nous vous proposons la recette de Rillettes de Bernique !



**Bon Appétit !**

## RILLETTES DE BERNIQUES

## Ingrédients :

- > 1 kg de berniques (petits chapeaux chinois où patelles où jambes) décollées sur les roches jardais.
- > Beurre, 2 gousses d'ail, 2 échalotes, persil plat, crème fraîche, poivre.
- 1- Faire dégorger les berniques dans de l'eau froide en les massant pour les attendrir, changer l'eau plusieurs fois.
- 2- Faire fondre une noix de beurre et jeter les berniques pour qu'elles se décollent des coquilles. Retirer les coquilles et réserver la chair. Hacher ail, persil, échalotes.
- 3- Remettre une noix de beurre dans la poêle et verser le tout.
- 4- Laisser cuire doucement 5 min, ajouter 5 cuillères de crème fraîche, poivrer.
- 5- Faire mijoter 2 à 3 min puis bien mixer.



Servir sur pain grillé avec une salade ou en toasts à l'apéritif !

## Finances

- Transfert de compétences à la Communauté de Communes
- Fiscalité
- Budget de fonctionnement 2017
- Les grandes priorités 2017

## Actualités

- La carte d'identité - Une nouvelle procédure
- Papier PEFC et Eco-Label
- Agenda d'Accessibilité Programmée
- Dragage du port et ravalement de la capitainerie

## Vie quotidienne :

- Journée des écrivains
- Fête de la Musique et Feu de la St Jean
- Sécurité avant tout !

# SPÉCIAL FINANCES

## TRANSFERT DE COMPÉTENCES AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi NOTRe du 7 Août 2015 prévoit un certain nombre de transferts de compétences des communes aux communautés de communes au 1er Janvier 2017. Ces compétences sont transférées à titre obligatoire ou optionnel.

> **Les compétences obligatoires** déjà exercées par la communauté de commune sont :

- Collecte et traitement des déchets ménagers.
- Aires d'accueil des gens du voyage.
- Aménagement de l'espace.
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale.

> **Les nouvelles compétences obligatoires** sont :

- Le développement économique (Zones d'Activités Economiques, Actions de développement économique).
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme.
- Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (à partir de 2018).

> **Compétences optionnelles :**

- Maisons de service au public
- Assainissement
- Eau

## FISCALITÉ

La fusion des intercommunalités du Moutierrois et du Talmontais au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 s'est accompagnée d'une recherche de neutralité fiscale. En effet, la communauté de communes du Talmontais avait des taux d'imposition plus faibles que celle du Moutierrois. La nouvelle communauté de communes a décidé d'aligner ses taux sur ceux du Moutierrois. Afin de garantir cette neutralité pour le contribuable, les communes sont invitées à diminuer leurs taux communaux au prorata de l'augmentation de ceux de l'intercommunalité. **Ainsi, le montant des impôts locaux ne change pas pour le contribuable.**

Pour la commune, cette recette va diminuer puisqu'une partie des impôts est prélevée par la communauté de

## COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Les 2 sections du budget sont en excédent sur l'exercice 2016, ce qui témoigne d'une maîtrise accrue des charges. Notamment les charges à caractère général (-5,5% entre 2012 et 2016). L'autofinancement ainsi dégagé de la section de fonctionnement vient abonder les investissements nécessaires pour l'avenir.

### > SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016

DÉPENSES 4 428 894,18 €

RECETTES 5 219 211,09 €

EXCÉDENT 2016 : 790 316,91 €

### > SECTION D'INVESTISSEMENT 2016

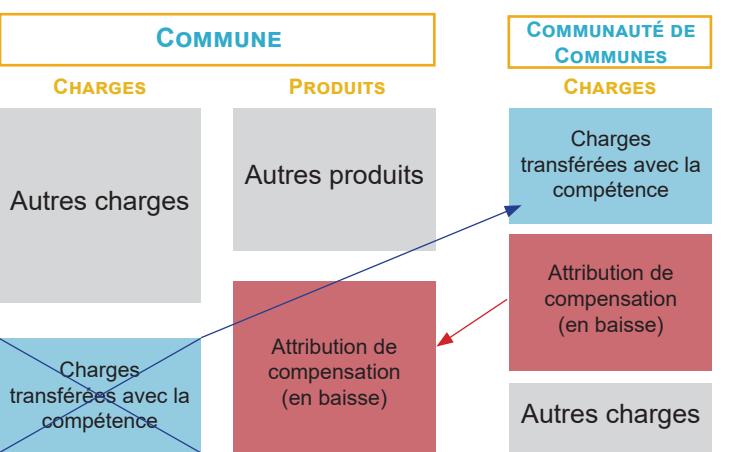
DÉPENSES 3 510 482,68 €  
y compris déficit reporté de 2015

RECETTES 3 922 079,02 €

RÉSULTAT 2016 : 411 596,34 €

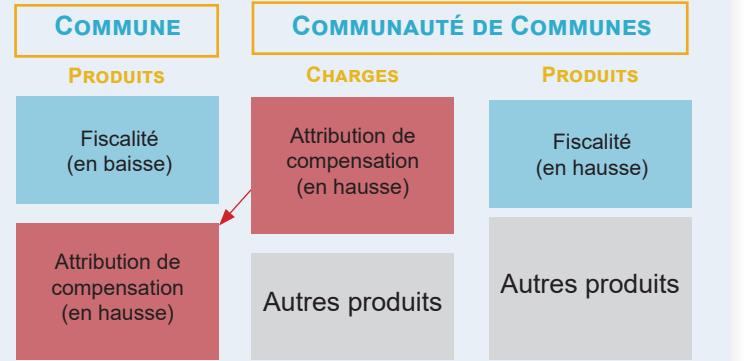
L'eau et l'assainissement deviendront des compétences obligatoires pour les communautés de communes à partir de 2020.

Chaque transfert de compétences s'accompagne du transfert des ressources nécessaires à l'exercice de cette compétence, via la diminution de l'attribution de compensation des communes. La Commission Locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT), qui est composée d'élus représentant les communes membres de l'intercommunalité, évalue le montant des charges transférées.



## FISCALITÉ

communes. En revanche, cette variation du produit fiscal est reversée aux communes par le biais de l'augmentation de l'attribution de compensation.

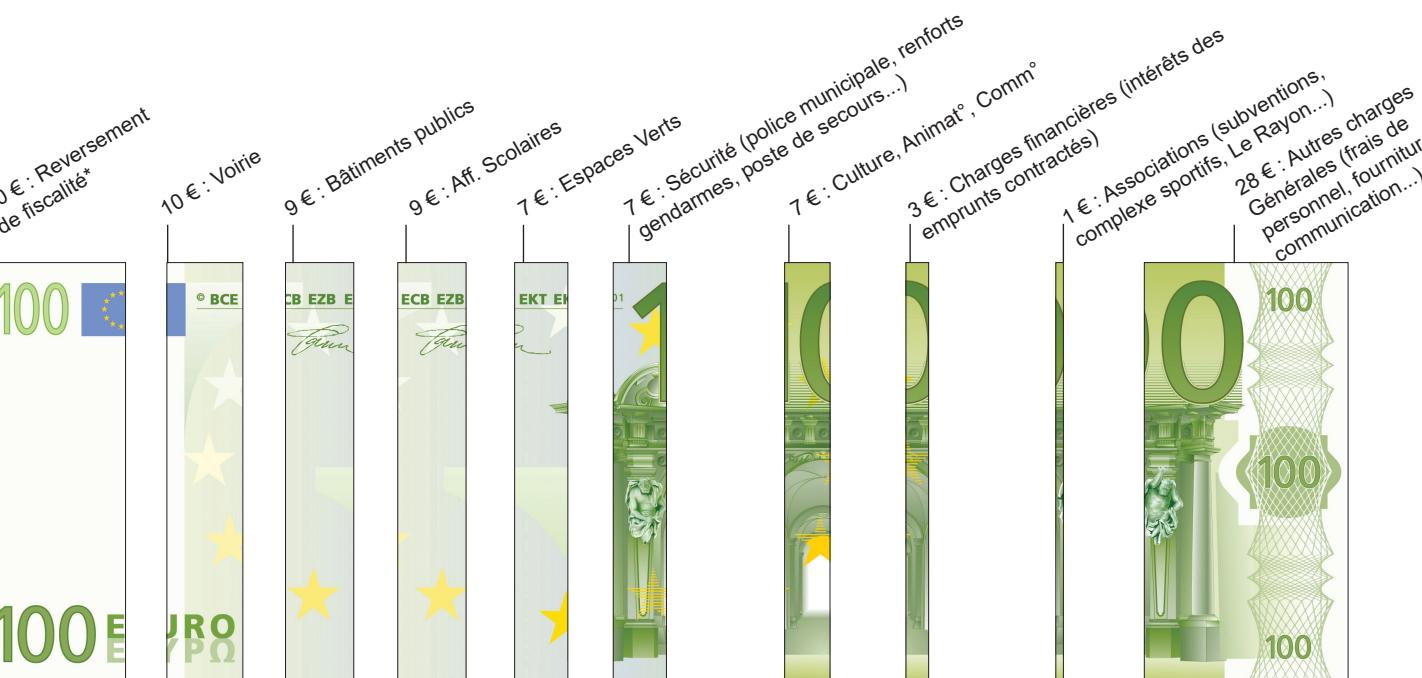


## SPÉCIAL FINANCES

# BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 QUE FAIT LA COMMUNE AVEC 100 EUROS ?

## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 502 514 EUROS

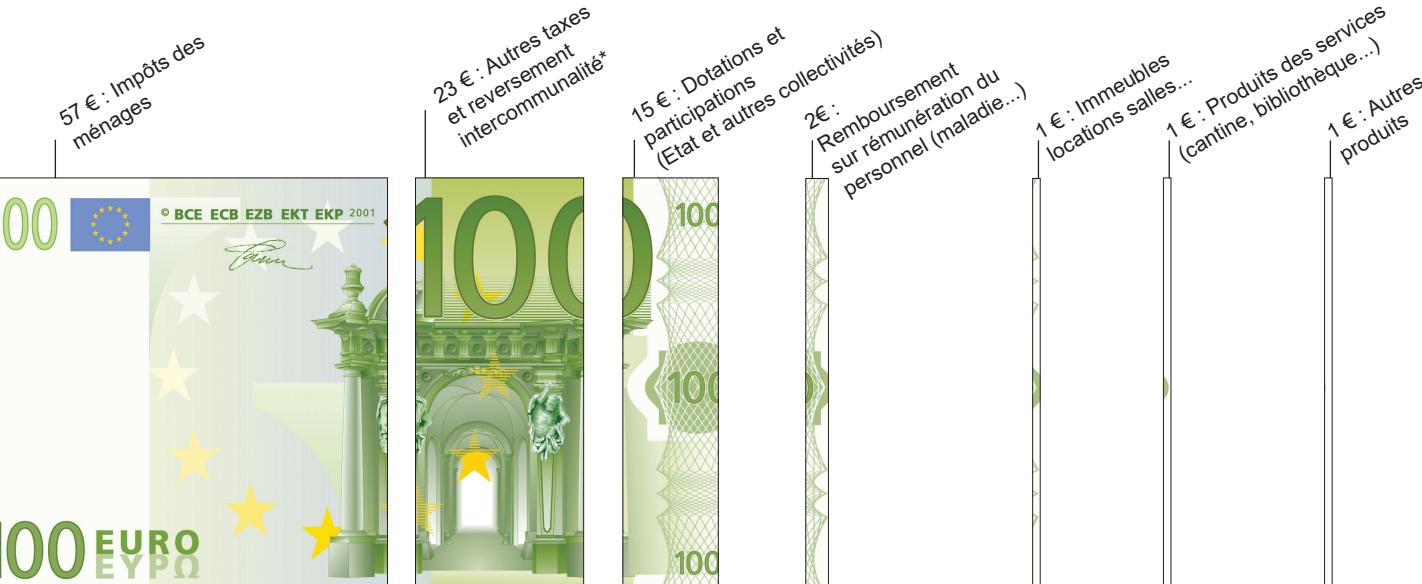
Sur 100 euros de dépenses de fonctionnement, la commune consacre :



\* Il s'agit d'un prélèvement de l'État lié à la réforme locale de 2011.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 502 514 EUROS

Les recettes de fonctionnement du budget communal proviennent de :



\* Il s'agit des droits de place (marché, déballage sur voie publique), de la taxe de séjours, des droits de mutation immobilière, de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes.

# SPÉCIAL FINANCES

## LES GRANDES PRIORITÉS 2017 - BUDGET D'INVESTISSEMENT (hors restes à réaliser)

Équipements sportifs	Voirie Espaces Verts	Achats - Travaux Équipement divers	Éclairage public	Ateliers Municipaux	Foncier	Culture
17 300 €	428 900 €	254 700 €	146 500 €	1 014 030 €	50 000 €	8 500 €
donc :	donc :	donc :	donc :	donc :	Provision pour acquisitions foncières 5 000 €	Acquisition fonds DVD 3 500 €
Annexe du complexe sportif de Madoreau 11 300 € (en plus des dépenses prévues en 2016)	Aménagement du cimetière 77 000 €	Aménagement de l'Ensoivre 40 000 €	Eclairage et effacement des Réseaux 85 000 €	Nouveau Centre Technique Municipal aux Aires 965 200 €	Rénovation de l'éclairage public (économies d'énergie) 14 000 €	Enseigne Cinéma 5 000 €
	Aménagement de la salle omnisports 6 000 €	Aménagement Rue du Petit Brandais 50 000 €	Ravalement de la Capitainerie 19 200 €	Logiciel Service Technique 8 500 €		

Montant total des dépenses d'investissements (avec reste à réaliser de 2016) : 3 527 586,08 €

## LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- > Reprise du résultat de fonctionnement 2016 : 790 317 €
- > Subventions : 427 662 €
- > Excédent 2016 : 411 596 €
- > Autofinancement 2017 : 390 103 €
- > Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : 157 000 €
- > Taxe d'aménagement : 95 000 €

## LES BUDGETS ANNEXES 2017

Budget du Port de Plaisance	Budget Assainissement Collectif	Budget du C.C.A.S.	Budget de la Zone d'Activité*
Fonctionnement 395 987,00 €	Fonctionnement 759 498,66 €	Fonctionnement 23 978,11 €	Fonctionnement 226 116,99 €
Investissement 516 020,00 €	Investissement 1 459 509,34 €	Investissement 78 964,24 €	Investissement 398 857,32 €

Les budgets annexes sont des budgets autonomes qui se financent par des redevances et non par des impôts locaux (sauf C.C.A.S.).

\*Au 1er janvier 2018, le budget de la zone d'activité sera transféré à la Communauté de Communes